RESULTAT EBITDA ET CASH A FIN SEPTEMBRE 2024

*Le résultat financier à fin septembre est de **117,7 MILLIONS d'€, soit 4,7 MILLIONS** de plus que le budget. Le CASH est FARAMINEUX : **39,6 MILLIONS d'€ soit 26,7 MILLIONS** de plus que le budget.*

GRÂCE AU TRAVAIL DE L'ENSEMBLE DES SALARIE.E.S DE L'ENTREPRISE, LES RESULTATS SONT EXCEPTIONNELS. LA DIRECTION DOIT RECONNAITRE CES EFFORTS ET LES RECOMPENSER COMME IL SE DOIT LORS PROCHAINS NAO.

ACCIDENTS DU TRAVAIL ET 1ERS SOINS

Depuis le début de l'année : ***42 accidents dont 3 accidents de trajet et 96 premiers soins*.**
Lors de la réunion de CSE, le directeur de production annonce qu'il y a eu 9 faits corporels en octobre. Notre organisation syndicale est intervenue car dans aucun des documents fournis par la direction nous retrouvons ce chiffre. Cela prouve une fois de plus les grandes difficultés et le manque de sérieux de nos dirigeants en matière de sécurité.

La direction affirme que la première cause d'accidents du travail déclarés ou non est liée à des déplacements. Elle confirme aussi qu'un paquet de zone dans notre entreprise n'est pas conforme**.** Ils attendent gentiment que nous salarié.e.s de l'entreprise remontions les situations à risques et ces zones de travail non conformes. Nous rappelons aux dirigeants de l'entreprise que c'est bien à eux d'assurer la sécurité et la santé des salarié.e.s de l'entreprise, **pas l'inverse**. Ils admettent aussi qu'ils n'ont aucune solution pour enrayer les problèmes de sécurité dans l'entreprise.

PORT DES LUNETTES DE PROTECTION OBLIGATOIRE DANS TOUTES L'ENTREPRISE

En revanche, concernant le flicage des EPI, là ils ne rencontrent aucune difficulté. Là encore, ils ont franchi une nouvelle étape. Ils vont donc rendre obligatoire le port des lunettes de protection à l'ensemble de tous les salarié.e.s de l'entreprise et à n'importe quel moment de la journée. Il est évident que cela ne réglera pas les problèmes de sécurité sur le site. Nos dirigeants le disent **« la première cause d'accident est liée à des déplacements ».** Ils sont extraordinaires, au lieu de traiter ces fameuses zones de travail à risque, ils préfèrent imposer les lunettes de protection, **chercher l'erreur**. **Notre organisation syndicale est contre cette consigne autoritaire qui n'a aucun sens.**

UNE FOIS DE PLUS SOUS COUVERT DE FAIRE DE LA SECURITE, ILS VONT POUVOIR FAIRE UN BON VIEUX FLICAGE EN REGLE.

F132

Pendant la réunion de CSE, notre organisation syndicale est intervenue une fois de plus sur les problèmes de sécurité rencontrés sur cet outil. Les conditions de travail sont précaires et dangereuses pour les salarié.é.s qui travaillent sur l'installation. Le nombre de faits accidentels est très inquiétant, c'est la preuve que les conditions de travail sont précaires. Des réunions se sont tenues pour enrayer les problèmes de sécurité mais là **encore la direction préfère avoir de la production de qualité plutôt qu'une sécurité optimale**. Cela fait 20 ans que l'installation est en service et donc autant d'années que la direction met en danger les salarié.e.s qui travaillent sur ce four.

CHARGE DE TRAVAIL et REORGANISATION

Concernant les volumes, la direction annonce une baisse de l'AERO sur la fin d'année et le début de l'année prochaine. Cette baisse est liée à des problèmes d'autres prestataires dans la chaine d'assemblage de l'AERO. Il n'y aura pas d'impact à l'ATF car malgré la baisse provisoire des volumes, la direction annonce que l'ATF sera toujours à pleine capacité en cette fin d'année et l'année prochaine aux vues des difficultés rencontrées avec la nouvelle ligne. L'usine SIERRE rencontre des difficultés de redémarrage après les inondations qu'elle a subies, mais malgré tout, nos dirigeants annoncent le redémarrage du laminage pour SIERRE normalement en décembre.

Cependant, en tôlerie, l'impact n'est pas le même. La direction annonce que l'effectif intérimaire de la TOLERIE va être divisé par deux avec l'arrêt de **20 intérimaires** ainsi que l'arrêt d'une équipe de trempe en weekend qui mettra fin au contrat weekend pour 4 salariés en CDI. Ces salariés seront certainement reclassés en priorité en équipe weekend, selon le DRH de l'entreprise.

En semaine, dans l'équipe 1, la trempe sera arrêtée ainsi que des adaptations sur l'équipe 1 au laminage à froid et au tandem. La direction annonce que des mouvements d'équipe vont être faits**. La CGT a demandé à la direction de faire le nécessaire pour reclasser les travailleurs.euses intérimaires dans d'autres secteurs de l'entreprise.**

EMPLOIS EN CDI

L'effectif de l'entreprise est de **1554** à fin OCTOBRE. L'effectif a très peu évolué depuis le début de l'année, malgré les belles communications. Le nombre d'embauches en CDI est toujours insuffisant et n'est jamais revenu au même niveau qu'avant le COVID**. C'est donc avec un effectif inférieur à celui de 2019 que les salarié.e.s de l'entreprise réalisent des records financiers chaque année depuis la dite crise du COVID.** Il est évident que cela ne pourra pas continuer comme ça dans le temps. Notre organisation syndicale demande à la direction de faire le nécessaire pour pérenniser les compétences, de revenir à un effectif d'avant COVID en procédant à plus d'embauches en CDI.

➡ Depuis le début de l'année, **6 licenciements dont 3 pour inaptitude.** Pour la CGT**,** c'est inacceptable dans une entreprise comme la nôtre que nos dirigeants ne fassent <u>pas le nécessaire pour reclasser tous les salariés.e.s qui rencontrent des problèmes de santé</u>.

➡ A noter aussi **10 démissions et 11 ruptures conventionnelles** depuis janvier 2024.

La direction n'a pas l'air de s'inquiéter, de ces chiffres. Notre organisation syndicale s'en inquiète fortement et c'est une preuve que le climat est parfois délétère dans certains secteurs de l'entreprise**.**

PRECARITE

La précarité reste toujours très élevée : **181 emplois précaires** dont **38** CDI intérim **a fin OCTPBRE**, soit 25 pour surcroit d'activité et 151 pour remplacement.

Une fois de plus, la direction fait la démonstration de l'intérêt qu'elle porte à cette population en mettant fin à 20 contrats. Notre organisation syndicale ne peut pas accepter qu'au vent des marchés, que les plus précaires soient impactés, en mettant fin à leur contrat**. Nous espérons que les promesses faites par le DRH seront tenues et que ces 20 salarié.e.s précaires seront mutés dans d'autres secteurs de l'entreprise.**

A nouveau, nous demandons à la direction de mettre fin à la précarité dans notre entreprise en embauchant, dans un premier temps, les contrats pour surcroits d'activité afin de pérenniser les emplois et les compétences.

Prestation de ménage ONET

Notre organisation syndicale a interpelé à nouveau la direction sur les dérives remontées par les salarié.e.s. Nous avons demandé à nos dirigeants de faire pression sur le prestataire ONET pour qu'ils mettent les moyens matériels et humains conséquents afin que celles et ceux qui font le ménage dans notre entreprise puissent le faire dans de bonnes conditions de travail. Nous serons très vigilants sur ce périmètre.